

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT
DE PRIVAS

Registre des délibérations

DÉCISION MUNICIPALE
N°2026-26

Objet : Contrat d'engagement – BATTERIE FANFARE DES SAPEURS
POMPIERS DE LA VOULTE-SUR-RHÔNE

Le Maire de La Voulte-sur-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 07 avril 2026 portant délégation du conseil municipal au Maire,

Dans le cadre de l'organisation de la cérémonie de commémoration de la victoire de la seconde guerre mondiale le 8 Mai 2026 sur la commune de La Voulte-sur-Rhône, il a été convenu de solliciter l'association « Batterie Fanfare des sapeurs-pompiers de La Voulte-sur-Rhône » afin d'assurer l'animation de la dite-cérémonie.

L'animation aura lieu le vendredi 8 Mai à 9h à la stèle du Serre du Pérou - 07800 La Voulte-sur-Rhône et à 9h30 à l'Espace Aubanel – 07800 La Voulte-sur-Rhône. Le contrat est conclu à titre gratuit.

DECIDE

- **DE SIGNER** le contrat d'engagement avec l'association « Batterie Fanfare des sapeurs-pompiers de La Voulte-sur-Rhône » à titre gratuit.

À La Voulte sur Rhône, le 14/04/2026

Le Maire,
Jérôme LEBRAT

